



40ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en Syrie

Genève, le 12 mars 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

A l'instar de la Commission, la Suisse constate avec préoccupation que les sept années de conflit ont résulté en une absence d'Etat de droit et un vide sécuritaire, augmentant les risques de violence pour les civils. Le climat d'impunité entraîne une spirale alarmante de violations du droit international.

Mon pays partage la préoccupation de la Commission concernant les nombreuses victimes civiles suite aux attaques dans les gouvernorats d'Idlib, de l'ouest d'Alep, et de Dayr al-Zawr, engendrant des milliers de déplacés internes. La Suisse rappelle que la lutte contre le terrorisme ne peut en aucun cas justifier de contrevenir au droit international.

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse s'inquiète de la situation des femmes et des enfants, notamment dans le camp de Rukban. Les femmes et les filles y sont touchées de manière disproportionnée par les violences sexuelles généralisées, le mariage des enfants et l'exploitation. Parallèlement, des milliers d'enfants n'ont ni de documents civils ni accès

à une éducation de base. Les conditions dans lesquelles les déplacés internes sont obligés de vivre sont alarmantes.

Mesdames, Messieurs les Experts,

Mon pays soutient l'avis que les conditions pour un retour dans la dignité et la sécurité ne sont pas réunies. Quel est selon vous, le besoin le plus pressant pour adresser cette question complexe?

Enfin, la Suisse réitère son appel à soutenir le Mécanisme international, impartial et indépendant et que la situation soit déférée devant la Cour pénale internationale.

Je vous remercie.